

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	RENOFORM OL 8190
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune information disponible.
<b>Usage recommandé:</b>	Liquide Travaillant En métal
<b>Restrictions d'emploi:</b>	Utilisation industrielle seulement

### Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

#### Fabricant

Nom de la société:	FUCHS LUBRICANTS CANADA LTD.
Adresse:	405 Dobbie Drive Cambridge, ON N1T 1S8
Téléphone:	519-622-2040
Télécopie ::	519-622-2220
Personne à contacter:	Technical Services Department

**Numéro d'appel d'urgence:** 519-622-2040 (Bus. hrs) CANUTEC 1-888-226-8832 (24 hrs)

## 2. Identification des dangers

<b>Classe de Danger</b>	Non classé comme dangereux
-------------------------	----------------------------

### Éléments d'Étiquetage

<b>Symbole de Danger:</b>	Aucun symbole
<b>Mention d'Avertissement:</b>	Aucun mot indicateur.
<b>Mention de Danger:</b>	Non applicable
<b>Conseils de Prudence</b>	Non applicable

<b>Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH:</b>	Aucun(e).
--	-----------

## 3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

## Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
Mineral oil	Mineral oil,	Secret industriel	15 - 40%
Paraffin oils	Paraffin oils,	Secret industriel	5 - 10%
Mineral oil	Mineral oil,	Secret industriel	1 - 5%
Dioleyl phosphate	Dioleyl phosphate,	Secret industriel	1 - 5%
Molybdenum compound (insoluble)	Molybdenum compound (insoluble),	Secret industriel	1 - 5%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### Informations sous secret industriel:

L'identité et/ou le pourcentage dans la composition d'une entité chimique spécifique ne sont pas divulgués pour cause de secret industriel.

## 4. Premiers secours

### Ingestion:

Rincer soigneusement la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

### Inhalation:

Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### Contact avec la Peau:

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

### Contact oculaire:

Rincer avec soin à l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

#### Symptômes:

Aucune information disponible.

#### Dangers:

Aucune information disponible.

### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

#### Traitement:

Consulter un médecin en cas de symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Dangers d'Incendie Généraux:

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

## Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	Eau pulvérisée, brouillard, CO <sub>2</sub> , agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique:</b>	La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

## Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Aucune information disponible.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Assurer une ventilation adéquate.
<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.
<b>Précautions pour la Protection de l'Environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

## 7. Manipulation et stockage

<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:</b>	<p>Les utilisateurs finaux devraient respecter les meilleures pratiques de l'industrie lors de la manipulation et l'utilisation de ce produit.</p> <p>Les conseils peuvent être trouvés en utilisant la version actuelle de ASTM Standard E1497-05: Standard Practice for Selection and Safe Use of Water-Miscible and Straight Oil Metal Removal Fluids</p> <p>Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnelle approprié. N'exposez pas à la chaleur intense comme le produit peut développer et pressuriser le récipient.</p>
<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:</b>	Conservé dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Éviter tout contact avec des agents comburants. Conservé à l'écart des matières incompatibles.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

#### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Mineral oil - Brouillard	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Mineral oil - Brouillard	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Mineral oil - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Paraffin oils - Brouillard	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	TWA	0.2 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Paraffin oils - Brouillard	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Paraffin oils - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Paraffin oils - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2014)
Mineral oil - Brouillard	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Mineral oil	8 HR ACL	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Mineral oil - Brouillard	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Mineral oil - Brouillard	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances

			chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Mineral oil - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Molybdenum compound (insoluble) - Total - en Mo	TWA	10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Molybdenum compound (insoluble) - Respirable. - en Mo	TWA	3 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Molybdenum compound (insoluble) - Inhalable	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Molybdenum compound (insoluble) - Respirable.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Molybdenum compound (insoluble) - Fraction inhalable. - en Mo	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Molybdenum compound (insoluble) - Fraction inhalable. - en Mo	8 HR ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	20 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Molybdenum compound (insoluble) - en Mo	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Molybdenum compound (insoluble) - Respirable. - en Mo	TWA	0.5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Molybdenum compound (insoluble) - Fraction alvéolaire. - en Mo	TWA	0.5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Molybdenum compound (insoluble) - Fraction alvéolaire. - en Mo	TWA	0.5 mg/m3	Les États-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2014)

**Contrôles Techniques  
Appropriés**

Aucune information disponible.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Informations générales:**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Protection des yeux/du visage:**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la Peau**

<b>Protection des Mains:</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres:</b>	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire de la société.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

<b>État:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Aucune information disponible.
<b>Couleur:</b>	Orange foncé
<b>Odeur:</b>	Légère
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Aucune information disponible.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%) :</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative:</b>	0.973
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.

<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité:</b>	$\geq 240$ mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
<b>VOC:</b>	0.0 %

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Non réactif pendant l'utilisation normale.
<b>Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Aucun(e)(s) dans les conditions normales.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter tout chauffage ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Aucune information disponible.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Contient un composant qui peut libérer substances inflammables, y compris triméthylpentène, par distillation dans les systèmes de récupération de solvant. Cela peut entraîner une accumulation dans le solvant du circuit

## 11. Propriétés toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.
<b>Contact oculaire:</b>	Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact oculaire:</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion:</b>	Aucune information disponible.

## Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

#### Ingestion

**Produit:** ETAmél: > 5000 mg/kg

#### Contact avec la peau

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

#### Inhalation

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Corrosion ou Irritation de la Peau

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Blessure ou Irritation Grave des Yeux

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Cancérogénicité

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

#### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

#### Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

#### Mutagénicité des Cellules Germinales

##### In vitro

**Produit:** Aucune information disponible.

##### In vivo

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

**Produit:** Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration  
Produit:** Aucune information disponible.

**Autres effets:** Aucune information disponible.

## 12. Informations écologiques

### Écotoxicité:

#### Risques aigus pour l'environnement aquatique:

**Poisson  
Produit:** Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques  
Produit:** Aucune information disponible.

#### Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

**Poisson  
Produit:** Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques  
Produit:** Aucune information disponible.

#### Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Persistance et Dégradabilité

**Biodégradation  
Produit:** Aucune information disponible.

**Rapport DBO/DCO  
Produit:** Aucune information disponible.

### Potentiel de Bioaccumulation

**Facteur de Bioconcentration (BCF)  
Produit:** Aucune information disponible.

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)  
Produit:** Aucune information disponible.

**Mobilité dans le Sol:  
Autres Effets Néfastes:** Aucune information disponible.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

**Instructions pour l'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition, qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

**Emballages Contaminés:** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

### 14. Informations relatives au transport

**TDG**  
Non réglementé.

**IMDG**  
Non réglementé.

**IATA**  
Non réglementé.

### 15. Informations réglementaires

**Réglementations fédérales du Canada**  
**Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)**  
Non réglementé

**Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**  
Non réglementé

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**  
**Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée**  
NPRI PT5 Non réglementé

**Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)**  
NPRI Non réglementé

**Gaz à effet de serre**  
Non réglementé

### 16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

**Date de Publication:** 05/29/2018

**Date de Révision:** 05/29/2018

**Version n°:** 1.0

**Autres Informations:** Aucune information disponible.

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.